

Compte rendu de la séance du vendredi 18 septembre 2015

Secrétaire(s) de la séance : Cathy CHAPLET

Ordre du jour:

Modalité de versement des attributions de compensation suite à l'avis de la CLET * du 03 septembre 2015

Application du principe de neutralisation sur les taxes ménages et attributions compensatoires

Modification du calcul des attributions de compensation pour Belleray

Modification du calcul des attributions pour Haudainville, Thierville et Verdun

Convention Emploi Avenir

Décision modificative DF023 et RI021

Devis pour achat d'un tracteur tondeuse

Devis pour achat d'une remorque

Questions diverses: appel à projet éclairage publique (eco maires et Nations Unies)

Point travaux église et voirie

Charte protection du ciel (ANPCEN) et village étoilé

Festival La Cafetière

Trophées eco actions

....

* Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées

Délibérations du conseil:

DE_2015_067 Principe de neutralisation

Le Maire présente au conseil municipal le principe de neutralisation des effets de la fusion des codecom de Verdun, de Charny et de la commune de Belleray en communauté d'agglomération du Grand Verdun sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions compensatoires.(voir en annexe le principe de neutralisation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, l'adoption du principe de neutralisation de la fusion sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions compensatoires.

DE_2015_068 Modalités de versement global des attributions de compensation suite à l'avis de la CLECT du 3 septembre 2015

Le Maire présente au conseil municipal les modalités de versement global des attributions de compensation suite à la réunion du 3 septembre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun concernant la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modalités de versement global des attributions de compensation (annexe jointe).

DE_2015_069 Modification du calcul des attributions de compensation pour les communes de Haudainville Thierville et Verdun compétence scolaire et enfance

Le Maire propose aux conseillers municipaux la modification du calcul des attributions de compensation pour les communes de Haudainville, Thierville et Verdun suite à la généralisation de la compétence scolaire et enfance à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'adopter la modification du calcul des attributions de compensation pour les communes de Haudainville, Thierville et Verdun suite à la généralisation de la compétence scolaire et enfance à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (annexe jointe).

